

Techniques policières Information sur la sélection des candidats

L'information contenue dans ce document n'est valide que pour l'admission au programme de « Techniques policières » au Cégep de Trois-Rivières pour la session
Automne 2024

Voici quelques informations relatives à l'admission en Techniques policières au Cégep de Trois-Rivières. Ces informations sont fournies à titre indicatif.

Citoyenneté canadienne

Pour le cas des résidents temporaires qui nécessitent une lettre d'admission particulière :

- Tel que l'exige la réglementation d'exercice de la profession visée par ce programme, les candidats devront détenir le statut de citoyen canadien pour être admissibles à l'École nationale de police du Québec à la suite de leurs études collégiales.

Date limite

La date limite pour faire une demande d'admission pour la session d'**automne 2024** est le **1^{er} mars 2024**.

- Un.e étudiant.e **non actuellement inscrit.e** au Cégep de Trois-Rivières doit faire une demande en ligne sur le site du SRAM à l'adresse suivante : <http://sram.omnivox.ca>.
- L'étudiant.e **inscrit.e** au Cégep de Trois-Rivières doit faire une demande de changement de programme en ligne sur **Omnivox**.

Il n'est **pas** possible d'être admis en Techniques policières à la session d'hiver.

Sélection des candidats au programme Techniques policières sur 3 ans

Pour la session d'automne 2023, nous avons reçu 334 candidatures et nous en avons admis 72.

La **première étape** de la sélection des candidats se fait sur la base du dossier scolaire :

- nous utilisons la cote finale au secondaire (cfs) pour les étudiants provenant du secondaire et la cote finale au collégial (cfc) pour les candidats ayant déjà fait des études collégiales. Ces cotes sont calculées au SRAM.

Nous ne prenons **pas** en compte :

- Le lieu de provenance des candidats ;
- L'expérience de travail pour l'admission au cégep. Par contre, celle-ci est précieuse au moment de l'engagement dans un corps policier;
- Les résultats des cours suivis à l'université.

Si vous avez suivi des cours dans un programme collégial en lien avec le programme de Techniques policières ou en Techniques policières dans un autre collège, votre dossier sera évalué afin de reconnaître les cours qui pourraient vous être crédités, et ce, **une fois le processus d'admission terminé**.

Sélection des candidats au programme Techniques policières – cheminement intensif sur 2 ans

Pour la session d'automne 2023, le Cégep de Trois-Rivières a ouvert, pour la première fois, un cheminement intensif sur 2 ans. De concert avec le ministère de l'enseignement supérieur, le collège poursuivra ce cheminement pour l'automne 2024.

Moyenne du dernier admis

Il est **pratiquement impossible de prédire la probabilité d'être admis** pour un candidat en fonction de ses résultats scolaires. En analysant les dossiers d'admission déposés depuis quelques années, il est toutefois possible d'affirmer qu'un candidat ayant une moyenne supérieure à 85 % a de bonnes chances d'être sélectionné et qu'un candidat dont la moyenne est inférieure à 75 % ne le sera probablement pas.

Tests d'aptitudes physiques

Vous trouverez plus bas les modalités des tests physiques d'admission des dernières années. Il est possible que les tests soient révisés pour mars 2024. Le cas échéant, le collège rendra disponible les informations dès que possible.

- **Natation** : nager trois longueurs (75 m) le plus rapidement possible
- **Puissance des membres inférieurs** : saut horizontal sans élan (3 essais)
- **Puissance des membres supérieurs** : lancer d'un « médecine ball » de 9 kg (3 essais)
- **Cooper** : parcourir la plus grande distance possible en 12 minutes. Aucune distance minimale n'est exigée mais il est recommandé d'être capable de courir 2000 m (pour les filles) et 2200 m (pour les gars).

Passation des tests d'admission

La date prévue pour la passation des tests en vue de l'admission pour la session d'automne 2024 est le **16 mars 2024**. Une absence aux tests sera considérée comme un désistement et le candidat sera automatiquement refusé, car ces tests ne peuvent être reportés sous aucune considération.

Examen médical

L'examen médical n'est plus exigé pour l'admission en techniques policières au Cégep de Trois-Rivières. Notez toutefois qu'il fait toujours partie des conditions d'admission à l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

Étant donné que, pour devenir policier.ère, la formation à l'ENPQ est obligatoire après l'obtention du DEC en techniques policières, il est de votre responsabilité de lire les informations concernant leurs modalités d'admission (dont l'examen médical), et ce, dès maintenant à : <https://www.enpq.qc.ca/futur-policier/etapes-dadmission>.

La directrice adjointe des études – Programmes et cheminement scolaire



Marie-Ève Bérubé
Dir. adj. au cheminement scolaire

Note : La fiche et la grille du programme sont disponibles sur notre site Web : <http://www.cegeptr.qc.ca>